



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à Berne

سفارة الجزائر ببيرن

COMMUNIQUE RELATIF AU RAPATRIEMENT DES DÉPOUILLES MORTELLES

L'Ambassade d'Algérie à Berne informe l'ensemble des ressortissants algériens établis dans sa circonscription consulaire, que conformément à l'article 165 de la loi N° 20-16 du 31 décembre 2020 portant loi de finances 2021, la prise en charge, par l'Etat, des frais de rapatriement des dépouilles mortelles des algériens décédés à l'étranger, est **réservée exclusivement à la seule catégorie des nécessiteux ou des familles justifiant l'insuffisance des moyens de financement des frais de rapatriement.**

A cet effet, L'Ambassade incite vivement nos ressortissants à souscrire à une assurance obsèques et/ou rapatriement auprès des organismes compétents du pays d'accueil.

Pour toute information concernant la procédure de transfert de corps, nos services restent, joignables au numéro et mail suivants :

- Tel : 031.350.12.60 (ligne directe dédiée aux rapatriements de corps)
- Courriel: consulaire@ambassade-algerie.ch